

**COMPARAISON SYNTHETIQUE DES EXONERATIONS DANS LES ZRU ET ZFU**  
(mise à jour au 19.10.2007)

Mesures fiscales et sociales	Zones de redynamisation urbaine ZRU	Zones franches urbaines ZFU
<b><i>Pour les entreprises présentes ou qui s'implantent en ZRU ou en ZFU</i></b>		
<b>Taxe professionnelle</b>	Jusqu'à 5 ans d'exonération totale (établissements de moins de 150 salariés) + possibilité de prolongation dégressive pendant 3 ans (-60 %, - 40 %, - 20 %)	5 ans d'exonération totale* (entreprises de 50 salariés au plus)
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	Exonération réservée aux entreprises nouvelles dont le siège et lez établissements sont implantés en ZRU : 2 ans à 100% puis 3 ans à taux dégressif (75 %, 50 %, 25 %)	5 ans d'exonération totale* (exonération réservée aux entreprises de 50 salariés au plus)
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	Jusqu'à 5 ans d'exonération totale	5 ans d'exonération totale
<b>Cotisations sociales patronales</b>	Exonération réservée aux créations d'emploi : 12 mois d'exonération totale (entreprises de 50 salariés au plus)	5 ans d'exonération totale* (entreprises de 50 salariés au plus) avec une clause locale d'emploi ou d'embauche d'habitants des ZUS de l'agglomération, dans la limite de 50 salariés exonérés chaque mois
<b>Cotisations sociales personnelles maladie des artisans et commerçants</b>	5 ans d'exonération totale	5 ans d'exonération totale*
<b><i>Pour les associations présentes ou qui s'implantent en ZRU ou en ZFU</i></b>		
<b>Cotisations sociales patronales</b>	exonération réservée aux salariés qui résident dans le quartier d'implantation de l'association, dans la limite de 15 salariés exonérés chaque mois : 5 ans d'exonération totale puis 3 ou 9 ans d'exonération à taux dégressif selon l'effectif salarié de l'association.	

\* Entreprises en ZFU : après 5 ans d'exonération à 100%, prolongation à taux dégressif pendant 3 ou 9 ans selon l'effectif.  
(NB : la prolongation est de 9 ans pour l'impôt sur les bénéfices, sans la condition d'effectif précitée).